

**MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amoureux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025**

Présents : Jérémie Jacquart, Philippe Mougel, Julien Guillaume, Michel Sauvadet, Marilyne Namyst, Christelle Monier, Maurice Levet, Marie-Pierre Amoureux, Karine Chambeaud.

Pouvoirs : Fabienne Beauger à Julien Guillaume

Rémi Cholley à Philippe Mougel

Secrétaire de séance : Philippe Mougel

Fondation du Patrimoine :

Le maire, Julien Guillaume, rappelle le projet de la Municipalité de restaurer et remettre en eau les lavoirs de Montaignut et Chazoux ainsi que des fontaines à Reignat, Saint-Julien et Gourdon. Le budget est estimé à 41 000 euros, qu'il juge trop conséquent pour la commune seule. Mais il précise qu'une convention peut être signée avec la Fondation du Patrimoine.

La Fondation peut solliciter des subventions spéciales qui ne sont pas accessibles directement aux communes, ainsi que son Club des Mécènes. En retour, elle souhaite une contribution minimale des acteurs au projet : la commune donnerait 3000 €, et l'association Mons Acutus la même somme. La Fondation demande également qu'il y ait un appel à dons auprès des particuliers : cette première collecte vise une levée de 4 000 euros minimum et serait lancée lors du marché de potiers sur un stand tenu en commun par Mons Acutus et des élus de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine et donne délégation au maire pour cela, ainsi que la contribution communale de 3000 €.

Vente de l'ancienne boucherie

Le maire rappelle que l'ancienne boucherie de la route des Moulins, dont la façade a été reculée lors des travaux de traversée de bourg, doit être remise en vente et qu'un prix doit être fixé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde pour solliciter l'estimation d'une agence immobilière.

Débroussaillage du site de la nouvelle école

Le maire explique que le site de la future école doit être débroussaillé pour que les premières tranches du projet de construction (repérages, relevés, métrages, etc) puissent être mises en œuvre. Un devis a été demandé aux Jardins des Couzes, entreprise locale qui a entretenu le site des caves de Saint-Julien à l'été 2025 : il s'élève à 2 520 euros HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis des Jardins des Couzes de 2520 € HT à l'unanimité.

Décisions modificatives de budget

Le maire explique que les premières factures concernant le projet de nouvelle école sont arrivées. Les montants s'élèvent à 43 146 euros et demandent une décision modificative du budget. D'autres factures vont arriver très rapidement, le maire propose donc une modification de budget de 250 000 euros pour

les dépenses du projet nouvelle école jusqu'à la fin de l'année 2025, couvertes par une augmentation de l'emprunt.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Exonération de France Revitalisation Rurale

Le Maire rappelle que la commune a été réintégrée dans le programme France Revitalisation Rurale. Cela permet notamment à la commune de voter l'exonération de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour certains types de nouvelles entreprises afin de les inciter à s'installer dans la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote en faveur de cette exonération à l'unanimité moins 2 abstentions (Jérémie Jacquart et Christelle Monier).

Subvention Société de chasse de Montaigut-le-Haut

Le maire fait part de la demande de subvention annuelle de la société de chasse de Montaigut-le-Haut. Selon les règles appliquées depuis deux ans, il propose une subvention de 150 euros pour l'année 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote une subvention de 150 € pour l'année 2025 à la société de chasse de Montaigut-le, Haut.

D'autre part, le maire propose que le conseil municipal n'accorde aucune subvention aux associations en 2026 jusqu'aux prochaines élections municipales, afin de laisser la future équipe municipale décider des conditions d'attribution. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal à l'unanimité.

Acquisition de terrain

Le maire propose l'acquisition de la parcelle AE100 mise en vente par Nadia Tardif pour un montant de 850€. Cette parcelle correspond au terrain situé dans la pente du petit parking de la Rue du Château, où la municipalité envisage d'aménager un point de vue dans les années à venir. Posséder ce terrain permettrait ainsi de couper ou élaguer les arbres pour maintenir un point de vue dégagé, et d'y fixer un éventuel balcon en bois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de l'achat de la parcelle AE 100 pour un montant de 850 € et donne tout pouvoir au Maire pour y procéder.

Mise à disposition de salle

L'association Des Habits Et Vous, qui a déjà organisé deux festivals du textile à Montaigut-le-Blanc, sollicite la mise à disposition à l'année de l'ancienne salle des fêtes du 1er étage. Cela lui permettrait de stocker des volumes importants de tissu à recycler ou réhabiliter et d'organiser des ateliers pour les habitants autour du vêtement.

Le maire rappelle que cette salle des fêtes a été déclassée par la préfecture mais qu'il est prêt à signer un arrêté dérogatoire permettant son usage par un groupe limité de personnes, comme la loi ne lui permet, dans le cas de figure présenté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte de laisser l'usage de cette salle à titre gracieux à l'association Des Habits Et Vous pour une durée d'un an renouvelable.

Questions diverses

Le maire fait part de la démission du conseil municipal de Karine Bourdé en date du 24 juillet 2025 pour cause de déménagement dans le département des Landes.

Petites Cités de Caractère : le maire indique que l'association a conseillé à la commune de Coux, en Ardèche, homologable, de se rapprocher de la commune de Montaigut-le-Blanc pour prendre exemple sur son plan guide.

Le maire propose d'apposer un panneau Petite Cité de Caractère sur le bâtiment de la mairie. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'installer un tel panneau sur le côté de la porte d'entrée.

Art de Vie et Jardins, association en sommeil depuis une dizaine d'années, va relancer son verger conservatoire route de Clémensat, au niveau du Pont de Chignat.

Le stationnement s'est très bien déroulé cet été à Montaigut-le-Haut notamment grâce au nouveau parking de la rue de l'Eglise. Le maire indique que l'interdiction de stationner place de l'Eglise va donc devenir définitive.

La présidente de l'association Pom'd'Amour a fait part au maire de son départ de la MAM. Il ne reste donc plus pour l'instant que deux assistantes maternelles en activité sur ce site.

Le maire indique que la commune a acheté un piège à frelons asiatiques pour chaque village de la commune. Ils seront installés au printemps prochain.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra vendredi 10 octobre 2025 à 20 h.

Le secrétaire de séance,
Philippe Mougel

